

Pièces justificatives à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier	
1	La présente fiche de demande de prolongation (= page 1) dûment complétée et signée (sauf signature de la Présidence*)
2	Une lettre motivée du doctorant datée et signée, détaillant les motifs de cette demande de prolongation de thèse au-delà de la 3 ^{ème} année
3	Un courrier récent du directeur de thèse , daté et signé (= avis argumenté du directeur de thèse précisant l'état d'avancement de la thèse et la période envisagée pour la soutenance)
4	L'avis du Comité de Suivi Individuel (CSI)
5	Thèse en cotutelle : document de demande de prolongation de la convention de cotutelle (dûment complété et signé) + courrier du directeur de thèse de l'établissement partenaire
6	Le cas échéant, le justificatif de financement durant l'année de prolongation demandée
7	Le cas échéant, le relevé de décisions du statut RQTH pour les doctorants en situation de handicap

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

TRANSMISSION DU DOSSIER / DATE LIMITE :

Le doctorant doit transmettre son dossier à son Ecole Doctorale pour validation et signature de l'ED*.

dès début juillet 2024,

et au plus tard le 25 octobre 2024

Pour information, par la suite, le dossier complet* sera transmis par l'Ecole Doctorale à l'équipe Inscription (scan par mail).

Les doctorants ne doivent en aucun cas transmettre leur dossier à l'équipe Inscription. **Leur interlocuteur principal est leur gestionnaire d'ED.**

Si la prolongation est accordée, **le ou la doctorant·e devra s'inscrire dans les délais** fixés par l'université.

Calendrier et informations complémentaires sur notre page <https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-en-4eme-annee-plus/>

* L'Equipe Inscription-Doctorat UPCité est en charge de la mise en signature par la Présidence de l'université.